

**PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE DE RENNES
DES ELEVES DE DEUXIÈME ANNÉE CPGE
ANNÉE 2026-2027**

Votre lycée a signé une convention avec l'Université de Rennes. Vous devez donc vous y inscrire en parallèle de votre inscription en classe préparatoire, conformément aux dispositions du code de l'éducation rappelées ci-dessus, y compris en cas de redoublement.

Cette inscription vous garantit un droit à réorientation ou poursuite d'études à l'université.

Code de l'éducation :

Article L. 612-3 : « ... Les élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public sont également inscrits dans une formation proposée par l'un des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant conclu une convention avec ce lycée, selon des modalités précisées par décret. Cette inscription emporte paiement des droits d'inscription prévus à l'article L. 719-4. ... »

Article D. 612-29. « L'inscription des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles des lycées publics dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel s'effectue dans les conditions prévues aux articles D. 612-2 à D. 612-8 du code de l'éducation, notamment le second alinéa de l'article D. 612-2. Le chef d'établissement du lycée public s'assure de l'inscription de ces étudiants au 15 janvier de l'année en cours. »

À lire avant de commencer :

Veillez à lire et respecter scrupuleusement les consignes ci-dessous pour éviter toute difficulté ou anomalie lors de votre inscription.

Si vous n'étiez pas inscrit l'année dernière à l'Université de Rennes, vous ne pourrez pas vous inscrire en ligne cette année. Vous devez demander un dossier d'inscription par mail à la scolarité de l'Université de Rennes (voir coordonnées à la fin de ce document) en précisant votre lycée et votre filière CPGE.

Si vous avez déjà une inscription parallèle à l'Université de Rennes 2 cette année, vous n'êtes pas concerné par cette procédure d'inscription en ligne. Vous devez demander un dossier d'inscription par mail à la scolarité de l'Université de Rennes (voir coordonnées à la fin de ce document) en précisant votre lycée et votre filière CPGE.

1 Étape préalable à la réinscription : règlement de la CVEC

En application de la loi « Orientation et réussite des étudiants » du 8 mars 2018, chaque étudiant doit s'acquitter de la **Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)** par paiement (non boursier) ou exonération (boursier) avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur.

Cette contribution est collectée par le CROUS. Il s'agit d'une procédure en ligne à effectuer à partir du site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Le paiement de cette taxe donne accès aux services universitaires suivants : service de santé des étudiants, service des activités physiques et sportives, fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

Le montant s'élève à 105 € pour les non boursiers. Elle est gratuite pour les boursiers, mais la démarche doit quand même être effectuée.

À l'issue de cette procédure, vous obtiendrez une attestation sur laquelle apparaîtra un code alphanumérique qui sera demandé lors de la phase d'inscription, y compris pour les boursiers.

2 Réinscription

Entre le 1^{er} octobre et le 2 novembre 2026

Vous devez vous connecter à l'application de réinscription en ligne : <https://inscriptions.univ-rennes.fr/>

/!\ Il est recommandé d'utiliser les navigateurs internet Edge ou Firefox, et d'éviter les navigateurs mobiles.

Identifiants de connexion

La connexion à ce site s'effectue à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe Sésame qui vous donnent accès à l'Intranet de l'université. L'identifiant vous a été communiqué l'année dernière à l'issue de votre inscription et le mot de passe est celui que vous avez défini lors de l'activation de votre compte Sésame. Si vous n'avez pas activé votre compte Sésame l'année dernière ou si vous avez perdu votre identifiant et/ou votre mot de passe, adressez-vous à la scolarité de l'université (voir coordonnées à la fin de ce document).

Choix de l'inscription

Le choix est prédéterminé par votre inscription de l'année dernière.

Il n'y a pas à ce stade de choix précis de licence à effectuer. Cette précision vous sera demandée en cas de réorientation ou de poursuite d'études à l'Université de Rennes.

/!\ Si vous êtes boursier

Sélectionnez impérativement la nature de bourse « **Boursier hors université** » afin d'être exonéré des droits d'inscription. Les autres types de bourse proposés dans le menu déroulant ne fonctionnent pas pour les élèves CPGE et entraînent automatiquement le paiement des droits d'inscription.

Sélection de l'établissement d'inscription CPGE

A la rubrique « *Si vous êtes inscrit dans un autre établissement* », choisissez le type d'établissement « *CPGE ou préparation intégrée* » puis sélectionnez votre établissement dans la liste et indiquez que vous souhaitez y maintenir votre inscription.

Droits à payer, paiement

Vérifiez bien le montant des droits affichés avant de passer au paiement (0€ pour un boursier, 178€ pour un non boursier). En cas d'anomalie, n'hésitez pas à revenir en arrière et à vérifier que toutes les instructions ont bien été respectées, en particulier la nature de la bourse si vous êtes boursier. Si le problème persiste, interrompez la procédure et contactez la scolarité de l'université.

3 Dépôt des pièces justificatives

Dès l'inscription effectuée et au plus tard le **8 novembre**, les pièces justificatives demandées doivent être déposées sur le service numérique des pièces justificatives, accessible à partir de l'adresse <https://pjweb.univ-rennes.fr>, ou depuis votre Intranet : <https://etudiant.univ-rennes.fr/candidature-et-reinscription>

Une carte étudiante vous sera transmise par voie postale après vérification de la conformité de l'inscription et des pièces justificatives.

À noter : il est possible de fréquenter la Bibliothèque Universitaire dès la rentrée, mais l'emprunt d'ouvrages n'est autorisé que lorsque l'inscription à l'université de Rennes est effectuée.

Pour toute question ou difficulté relative à cette réinscription

Vous pouvez adresser un courrier électronique à (selon votre filière d'inscription) :

- scolarité sciences économiques : eco-scol@univ-rennes.fr
- scolarité sciences & philosophie : cpge@univ-rennes.fr

Afin de permettre un traitement rapide de votre demande, veuillez à indiquer vos nom, prénom, date de naissance, lycée et filière CPGE, n° d'étudiant à l'Université et à décrire précisément la nature du problème rencontré.

Avant toute demande d'assistance, assurez-vous d'avoir bien respecté toutes les consignes décrites dans cette procédure.